

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 22T222

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de pose d'une borne de recharge de véhicule et marquage au sol
Rue Lamartine **HORS SECTEUR PNRQAD**
A compter de la date de signature jusqu'au 31/08/2022

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ET MIDI TRACAGE, 11 rue de Lisbonne – 13127 VITROLLES** pour le compte de : **ENGIE SOLUTION**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 25 JUL. 2022

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du

25 JUIL. 2022

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Rue Lamartine

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ET MIDI TRACAGE

Adresse 11 RUE DE LISBONNE 13127 VITROLLES

Tél./FAX 06 66 40 43 36

MAIL *maxime.vincent* @eiffage.com

**POUR LE COMPTE DE
ENGIE SOLUTION**

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

à la signature jusqu'au 31/08/2022

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Pose d'une borne de recharge de véhicule et marquage au sol

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

TRAVAUX

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

ATTENTION SORTIE DE CHANTIER

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION BENNE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

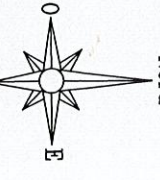
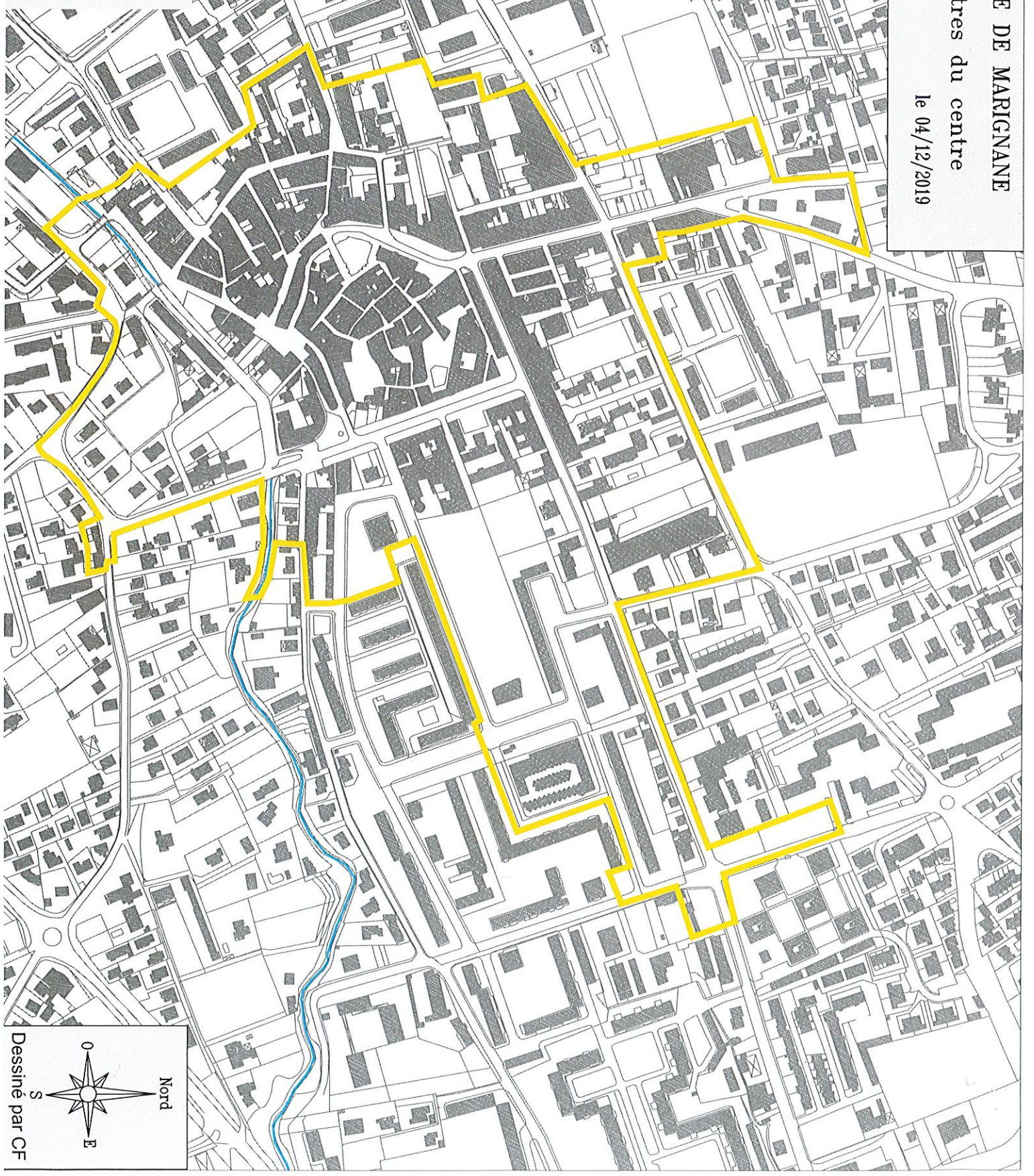
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

Plo G.

COMMUNE DE MARIGNANE
Périmètres du centre
le 04/12/2019

LEGENDE :

— Périmètre PNRoad



Nord
S
E
O

Dessiné par CF